

JE PROTÈGE MES MILIEUX NATURELS

Trousse d'outils citoyenne pour la
protection des milieux naturels de la
Ceinture verte du Grand Montréal



JE PROTÈGE MES MILIEUX NATURELS

*TROUSSE D'OUTILS CITOYENNE POUR LA PROTECTION DES MILIEUX NATURELS
DE LA CEINTURE VERTE DU GRAND MONTRÉAL*

Septembre 2013

Fondation David Suzuki et Conseil régional de l'environnement de Montréal, au nom du Mouvement Ceinture Verte

REMERCIEMENTS

La Fondation David Suzuki et le Conseil régional de l'environnement de Montréal tiennent à remercier Michel Leboeuf et Tommy Montpetit pour leur collaboration.

ÉQUIPE DE RÉDACTION

Fondation David Suzuki: Karel Mayrand, Catherine Orer, Jean-Patrick Toussaint, et Anniclaude Weiss.

Conseil régional de l'environnement de Montréal: Coralie Deny

Design graphique: Chris DePaul

Crédit photo couverture: NAQ



**Fondation
David
Suzuki**

LES SOLUTIONS SONT DANS NOTRE NATURE

540- 50, rue Sainte-Catherine Ouest
Montréal QC, H2X 3V4

Téléphone: 514-871-4932
Télécopieur: 514-871-9646
contact@davidsuzuki.org

www.davidsuzuki.org/fr



**CONSEIL RÉGIONAL
ENVIRONNEMENT
MONTRÉAL**

300- 50, rue Sainte-Catherine Ouest
Montréal QC, H2X 3V4

Téléphone: 514-842-2890
Télécopieur: 514-842-6513
info@cremtl.qc.ca

www.cremtl.qc.ca



Photo: Michel Leboeuf

Cette trousse s'adresse à tous les citoyens et citoyennes qui se préoccupent de la protection des milieux naturels dans leurs communautés, et qui se demandent : « Qu'est-ce-que je peux faire? »

La trousse « Je protège mes milieux naturels » a été créée afin de vous aider à poser des gestes concrets pour protéger un parc, un boisé, une forêt ou tout autre milieu qui serait menacé dans votre communauté faisant partie de la Ceinture verte du Grand Montréal.

Utilisez cette trousse comme une boîte à outils qui comprend à la fois des pistes d'actions et des conseils pratiques. Gardez-la sous la main et partagez-la avec vos connaissances et concitoyens. C'est en travaillant de concert avec votre famille, vos voisins et votre municipalité que vous pourrez avoir un impact positif dans votre communauté tant pour vous que pour les générations futures.

COMMENT UTILISER CETTE TROUSSE?

Cette trousse vous propose un cheminement en trois étapes :

1. Informez-vous et identifiez l'enjeu
2. Ralliez vos alliés
3. Passez à l'action!

Un Glossaire (Annexe 1) vous est fourni afin de clarifier certains termes et de vous donner plus de détails. Quelques exemples de cas qui ont mené à la préservation d'un site se trouvent aussi à la fin de cette trousse.

La voix citoyenne est très importante dans la prise de décision qui touche la qualité de notre milieu de vie et la préservation des milieux naturels, une richesse collective pour aujourd'hui et demain.

BRAVO pour votre implication et bonnes démarches!

1. Informez-vous et identifiez l'enjeu

Premièrement, il est important de vous informer et de développer des arguments solides et convaincants. Il y a plusieurs raisons de vouloir protéger son milieu naturel, incluant sa valeur écologique, économique, sociale, et culturelle.

Voici quelques faits éloquentes sur lesquels vous pouvez vous appuyer :

- Les milieux naturels de la grande région de Montréal disparaissent à raison de 2% par année, entraînant ainsi la perte de services naturels importants comme la pollinisation, le captage du carbone, la prévention des inondations et des sécheresses, la filtration de l'air et de l'eau, et la régulation de la température urbaine¹.
- La valeur totale des biens et services fournis par les écosystèmes faisant partie de la Ceinture verte du Grand Montréal est estimée à plus de 4 milliards \$ par année².
- Les milieux humides purifient l'eau et réduisent nos dépenses pour le traitement des eaux. Pour la grande région de Montréal, ces services valent approximativement 143 millions \$ par année².
- Les forêts purifient l'air, régulent le climat et contribuent ainsi à notre santé. Pour la grande région de Montréal, ces services valent approximativement 590 millions \$ par année².
- La perte d'accès aux milieux naturels a mené à l'apparition d'une nouvelle problématique sociale : le «déficit nature» chez les jeunes, qui affecte leur épanouissement physique et psychologique. La perte de milieux naturels est l'une des plus importantes causes de ce phénomène.
- Des études récentes ont démontré que le fait de passer du temps en nature diminue le niveau d'anxiété et de stress tout en améliorant l'efficacité du système immunitaire. Les chercheurs ont aussi établi que les « pauses vertes » aident à réduire la dépression et à apaiser les sentiments de colère. Elles donnent aussi de l'énergie, stimulent la créativité et augmentent la capacité à se concentrer.



Photo: pfly via Flickr

En premier lieu, il est primordial que vous connaissiez bien le milieu naturel que vous voulez protéger. Pour ce faire, informez-vous et tentez de répondre aux questions suivantes :

- En quoi consiste le milieu naturel que vous souhaitez protéger et quel est son état actuel? (étendue, type de milieu naturel, zonage, adresse, propriétaire, etc.)

¹ http://www.davidsuzuki.org/fr/publications/telechargements/2012/DSF_Greenbelt_web_25_Juin.pdf

² http://www.davidsuzuki.org/fr/publications/telechargements/2012/Rapport%20Ceinture%20Verte_BSE_FDS_web_Fev2013.pdf

- Quels biens et services procure ce milieu? (récréo-touristique, purification de l'air ou de l'eau, habitat pour espèces, etc.)
- Pour quelles raisons ce milieu est-il en danger? (dézonage, vente du terrain à un promoteur immobilier, etc.)
- De quel délai disposez-vous pour agir ? Êtes-vous dans l'urgence ou non ? (transaction immobilière réalisée ou non, projet déjà autorisé ou non...)
- Pourquoi voulez-vous le protéger? (protéger des espèces particulières de plantes, d'arbres, ou d'animaux, protéger un parc pour les citoyens, zone tampon, etc.)
- Des études scientifiques ou des rapports d'experts appuient-ils votre position?
- Qui sont vos alliés dans ce dossier? (regroupement de citoyens, groupes écologiques, amateurs de la nature, personnes connues, experts ou scientifiques, etc.)
- Votre municipalité a-t-elle une politique environnementale quant à la protection des milieux naturels? Si oui, est-ce qu'elle s'applique au cas de votre milieu d'intérêt à protéger?
- Le maire/la mairesse est-il/elle en faveur de la protection de ce milieu? Il y a-t-il des conseillers municipaux qui sont pour la protection de ce milieu?

Une fois que vous aurez répondu à ces questions, vous serez en mesure de mieux comprendre les enjeux du dossier et de défendre votre position avec crédibilité. Remplissez la *Fiche de Description* (Annexe 2) et utilisez *l'Aide pour remplir la Fiche de Description* (Annexe 3) au besoin.

Faites-nous-la parvenir pour nous permettre d'évaluer le plus rapidement possible comment nous pouvons vous aider. Nous l'ajouterons aussi à notre inventaire de milieux naturels d'intérêt.

DE QUELS OUTILS/ATOUS DISPOSEZ-VOUS ?

- Règlements ou politiques spécifiques dans votre municipalité (ex : *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, plan d'aménagement et de développement, règlements de zonage, règlements de lotissement, règlements de construction, règlements sur les plans d'aménagement d'ensemble (PAE), règlements sur les ententes relatives aux travaux municipaux, projets de développements résidentiels durables, etc.)
- Zonage défavorable au projet de développement (favorable à la conservation)
- Présence d'espèces rares ou en danger (voir règlements et politiques applicables. Par exemple : *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la Faune*, *Loi sur les espèces menacées ou vulnérables*)
- Présence d'un milieu humide (voir règlements et politiques applicables. Par exemple : *Loi sur la qualité de l'environnement*, *Loi concernant des mesures de compensation pour la réalisation des projets affectant les étangs, les marais, les marécages, et les tourbières*)
- Rareté des milieux naturels dans le secteur
- Plan de conservation et de gestion des milieux naturels

2. Ralliez vos alliés

La prochaine étape consiste maintenant à rallier vos alliés et d'unir vos voix afin de vous faire entendre auprès des décideurs. Gardez toujours en tête que ce sont les citoyens qui élisent les politiciens. Si vous êtes suffisamment nombreux à vouloir protéger un milieu naturel d'intérêt, il est dans l'intérêt des élus de vous écouter et de prendre en considération vos préoccupations. C'est pourquoi chaque personne que vous réussirez à informer et convaincre de l'importance de votre position sera un atout majeur pour les prochaines étapes de votre démarche.

Voici différentes façons de rallier vos concitoyens :

- Allez à la **rencontre de vos concitoyens** et sensibilisez-les à vos préoccupations, en commençant par vos voisins. Promenez-vous dans les centres commerciaux, sorties d'épicerie, banques, parcs et autres milieux publics fortement fréquentés dans votre municipalité.
- Créez une **affiche** qui expose la situation et surtout qui explique les bienfaits de protéger le milieu en question. Affichez-la dans votre quartier, les centres communautaires, bibliothèques et autres lieux qui le permettent. Conseil : une image vaut mille mots. Utilisez une image forte et le moins de texte possible.
- Utilisez les **médias sociaux** à votre avantage. Créez une page [Facebook](#) afin de diffuser des mises à jour et des nouvelles et initier des dialogues avec vos alliés dans ce dossier. Vous pouvez aussi créer un blogue, un compte [Twitter](#) ou un compte [Google+](#) afin de diffuser largement vos préoccupations.
- Inspirez-vous en consultant d'autres associations environnementales existantes afin de **former votre propre association** pour défendre le milieu naturel en question. L'existence d'une association témoigne de la volonté des riverains à travailler ensemble à la préservation de leurs espaces verts.
- Organisez une **soirée d'information** et invitez les citoyens de votre municipalité à s'y joindre, en commençant par vos voisins. Si un intervenant ou ambassadeur de la Fondation David Suzuki est disponible dans votre région, vous pourriez l'inviter afin qu'il vous donne son appui.



Photo: ktchn.com

- Organisez des **événements rassembleurs et des journées de sensibilisation** sur le site du milieu naturel à protéger afin de créer un sentiment d'appartenance et de sensibiliser le grand public.
- **Sollicitez l'appui** des groupes locaux, des organisations de protection de l'environnement et des experts scientifiques et créez des **partenariats** afin d'avoir le plus de soutien possible. Est-ce qu'un expert ou un scientifique peut intervenir en faveur de la protection du milieu en question et ajouter un poids scientifique à votre argumentaire afin de le rendre plus influent?

Maintenant que vous avez des alliés, vous êtes prêts à poser des gestes concrets pour vous rendre à votre but.

3. Passez à l'action!

Chaque milieu naturel est un cas particulier et les actions à poser devront être ajustées en fonction de leurs particularités et tout particulièrement de l'urgence d'agir. L'objectif étant d'influencer les décideurs pour qu'ils posent les gestes nécessaires à sa protection. Notez bien qu'il y a trois niveaux d'intervention, soit le municipal, le provincial et le fédéral. Voici quelques pistes d'actions :

1. Demandez à **rencontrer le propriétaire** du site dans un premier temps afin de bien comprendre sa position, faire valoir la vôtre et évaluer vos chances de négociation avec lui.
2. **Écrivez en premier lieu à vos élus municipaux** ainsi qu'à vos députés provinciaux et fédéraux pour leur faire part de vos préoccupations et des actions que vous entreprenez. Demandez de les rencontrer en personne pour discuter de ce dossier. Ainsi, vous saurez rapidement si vous y avez des alliés réels ou potentiels.
3. Partagez votre opinion par le biais des **médias traditionnels**. Écrivez une **lettre d'opinion** et communiquez avec vos journaux locaux afin de les sensibiliser aux enjeux et aux actions que vous entreprenez pour protéger le milieu en question. Invitez-les à écrire un article sur l'objet qui menace votre espace vert. Vous pouvez aussi écrire un **communiqué de presse**.
4. Devenez l'hôte d'une **conférence** de la Fondation David Suzuki dans votre communauté en remplissant [le formulaire de demande de présentation sur notre site Web](#).
5. Lancez une **pétition** (soit sur papier ou électronique) et recueillez les coordonnées



Photo: nebirdplus

(surtout le courriel) des personnes qui sont en faveur de votre démarche afin de créer une liste de diffusion et de mobiliser vos alliés tout au long de votre parcours.

6. Participez aux **réunions des Conseils de votre municipalité, d'agglomération, d'arrondissement et de ville, ou même à une session de commission permanente** et préparez-vous à prendre parole et poser des questions aux élus pendant les périodes prévues à cet effet.
7. Déposez un **dossier** auprès de vos élus pour appuyer votre position et le rendre public.
8. Organisez une **manifestation pacifique** soit sur les lieux que vous voulez protéger ou devant l'hôtel de ville. Créez des pancartes originales et invitez les médias à couvrir l'événement. Ce que nous avons appris du 21 avril 2013, c'est que les gens sont prêts à manifester pour la protection de leur environnement.
9. Organisez une **conférence de presse** afin de communiquer une annonce importante, pour affirmer votre position soutenue par de nombreux intervenants, pour soulever une question importante ou pour amener vos opposants à se compromettre.
10. Faites les étapes nécessaires pour demander un **référendum**, l'adoption d'un **programme particulier d'urbanisme** ou même une déclaration de **zone d'intervention spéciale**.

SURTOUT: Invitez vos alliés à en faire autant. Outillez-les et appuyez-les dans leurs démarches afin que leurs voix se fassent entendre aussi.

Photo: Michel Leboeuf



Quelques exemples de succès

ÎLE CHARRON

L'île Charron, d'une superficie de 24 hectares, se situe à l'entrée du Parc National des Îles de Boucherville. Celle-ci fût grandement menacée par divers projets de développement immobilier au cours d'une trentaine d'années. Le gouvernement du Québec a décrété à deux reprises une réserve foncière, dont la deuxième terminait en octobre 2011. Les mobilisations citoyennes et d'organismes visant l'annexion au Parc National des Îles de Boucherville furent nombreuses et efficaces à travers les années. Par exemple, en 2007, une pétition signée par 20 000 individus fût déposée à l'Assemblée Nationale. Une manifestation a aussi accueillie plus d'une cinquantaine d'individus seulement quelques jours avant qu'une



Photo: michelgagnon via Flickr

entente fût finalement établie entre le promoteur et le Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) au début octobre 2011.

FORÊT DU GRAND COTEAU

La forêt du Grand Coteau est située dans les municipalités de Blainville, Lorraine et Rosemère. En 2004, une partie de celle-ci fût menacée par un projet de développement immobilier. À ce jour, le projet n'a jamais eu lieu. Malgré le fait que deux nouvelles rues ont été construites, les mobilisations citoyennes ont cependant soutenu l'acquisition de 12 hectares par l'organisme Conservation de la Nature et la Ville de Lorraine, qui réserve une partie de la forêt pour la création d'un corridor naturel. Une pétition portant 8000 signatures a été recueillie et la ville a entrepris des consultations publiques. La préservation de la Forêt du Grand Coteau est devenue une priorité pour les élus et fait maintenant partie du schéma d'aménagement de la MRC Thérèse de Blainville.

ARCHIPEL SAINT-FRANÇOIS : ÎLE SAINT-JOSEPH, ÎLE AUX VACHES, ET ÎLE SAINT-PIERRE

La conservation des ces trois grandes îles, situées à Laval, est la priorité de l'association *Sauvons nos Trois Grandes Îles de la Rivière des Mille Îles*, qui regroupe citoyens et associations environnementales. Cette association cherche à conserver ces îles en soulignant leurs valeurs écologiques et sociales et a pour but d'établir un grand parc naturel. Entre autres, cette association a lancé une pétition qui a recueillie plus de 40 000 signatures qui a été

présentée à l'Assemblée Nationale du Québec, a écrit plusieurs communiqués de presse, a déposé un mémoire au Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) et a participé à des séances de consultations publiques. Ces îles n'ont toujours pas un statut de protection, mais sont maintenant sous réserve jusqu'en 2014, ce qui empêche tout développement et favorise les négociations avec les propriétaires.

BOISÉ DU TREMBLAY

La protection du Boisé du Tremblay est un projet qui dure depuis très longtemps, alors que celui-ci fût menacé à maintes reprises par des projets d'étalement urbain. Cette forêt a une superficie de 372 hectares, dont 174 appartiennent à la ville de Longueuil et 105 sont sous réserve naturelle en milieu privé à Boucherville. Le Boisé du Tremblay fait partie du corridor forestier du Mont Saint-Bruno et de la Trame verte et bleue du Grand Montréal, et abrite la rainette à faux-grillon de l'Ouest, une espèce à statut précaire. L'organisme *Sauvons nos boisés et nos milieux humides* fût grandement impliquée alors qu'elle a organisé des manifestations à l'hôtel de ville, a participé à plusieurs consultations publiques, et a présenté des mémoires, parmi tant d'autres actions. La ville de Longueuil a fait une demande de reconnaissance de statut de refuge faunique en janvier 2012, laquelle est attendue en 2014.



Photo: Jode Roberts

Partagez avec nous ce que vous faites

Nous sommes toujours à la recherche de nouvelles idées pour sensibiliser le plus grand nombre de personnes sur les enjeux environnementaux, alors n'hésitez pas à nous contacter pour partager vos idées de projets et nous envoyer des photos de vos actions : benevoles@davidsuzuki.org & info@cremtl.qc.ca.

Pour en savoir plus

- Visitez régulièrement le site web du [Mouvement Ceinture Verte](#), une coalition visant à mettre sur pied la Ceinture verte du Grand Montréal.
- Visitez le [site web de la Fondation David Suzuki](#) régulièrement et si ce n'est pas déjà fait, inscrivez-vous pour recevoir notre bulletin mensuel électronique.
- Voir le fichier portant sur les autres groupes de conservations et les groupes de citoyens dédiés à la conservation des milieux naturels sur [le site web de la Fondation David Suzuki](#).
- Téléchargez les rapports de la Fondation David Suzuki sur la Ceinture verte.
- Visitez [le site web du Conseil Régional de l'Environnement de Montréal](#) (CRE-Montréal).
- Visitez [le site web des Partenaires du Parc écologique de l'archipel de Montréal](#)
- Visitez [le site web du Conseil Régional de l'Environnement de Laval](#) (CRE-Laval)
- Visitez [le site web de Héritage Laurentien](#)
- Visitez [le site web de la Coalition Verte](#)
- Visitez [le site web de Nature Québec](#)
- Visitez [le site web de la Fondation Cowboys Fringants](#)

Ressources Utiles

ÉTUDES ET RAPPORTS

- [Étude sur l'état de la Ceinture verte du grand Montréal](#), réalisée par la Fondation David Suzuki et Nature Action Québec, 2012
- [Évaluation économique des biens et services de la Ceinture verte du grand Montréal](#), réalisée par la Fondation David Suzuki et Nature Action Québec, 2013

SITES WEB

- [Science de la biodiversité dans mon quartier \(CSBQ\)](#)
- [Réalizations de Nature-Action Québec aux plans de la conservation, restauration et connectivité des milieux naturels](#)
- [Plan Métropolitain d'Aménagement et de Développement \(PMAD\) de la CMM](#)

ANNEXE 1

GLOSSAIRE

ASSOCIATION

Votre espace vert a besoin d'une association pour le défendre. L'existence d'une association témoigne de la volonté des riverains à travailler à la préservation de leurs espaces verts. C'est une tribune importante pour sensibiliser les pouvoirs locaux, cerner les problématiques, identifier des solutions et établir une stratégie efficace.

- Pour former votre association, obtenez de l'aide et inspirez-vous des associations environnementales existantes: ex: Les Amis de Meadowbrook, Les Amis du parc des îles-de-Boucherville,

COMMISSIONS PERMANENTES (VILLE ET AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL)

Les commissions permanentes de la ville de Montréal sont des instances de consultation publique qui ont pour but d'éclairer la prise de décision des membres du conseil de ville et favoriser la participation des citoyens aux débats d'intérêt public¹. Bien qu'elles ne possèdent pas de pouvoirs décisionnels, les commissions permanentes peuvent procéder aux consultations qu'elles jugent appropriées et dont les enjeux sont importants pour les citoyens. Les citoyens peuvent prendre la parole lors des assemblées, faire une présentation avec leur mémoire ou simplement soumettre celui-ci.

- Pour intervenir lors d'une consultation ou d'une assemblée, inscrivez vous sur place 30 minutes avant le début de la séance ou communiquez avec le secrétariat des commissions au 514-872-3000.
- Consultez les différentes commissions permanentes de la ville de Montréal.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Vous pouvez faire un communiqué de presse lors de vos campagnes stratégiques et actions diverses. Le défi d'un bon communiqué de presse réside dans un texte court et un message clair. Il importe de rédiger un communiqué de presse qui n'excèdera pas une page et demi. Un journaliste ne publie que ce qu'il juge intéressant pour ses lecteurs. Il est donc nécessaire d'aller chercher l'attention du lecteur. Faciliter la tâche du journaliste et donner l'essentiel des informations intéressantes dans un court texte.

STRATÉGIE D'ENVOI

Repérez les médias qui sont susceptibles de publier votre communiqué (journal local, magazines professionnels) et récupérez les coordonnées des personnes chargées de ces rubriques (site Internet, voire un appel direct à la rédaction pour obtenir l'email du journaliste). Faites-vous une liste d'envoi des journalistes pour pouvoir leur envoyer régulièrement vos communiqués de presse.

¹ http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=6877,62465637&_dad=portal&_schema=PORTAL

Les cinq parties qui composent un communiqué de presse :

1. **La date de publication & le nom de la société** et inclure votre logo sur le communiqué.
2. **Le titre** : Il doit résumer en 1 phrase tout votre communiqué. C'est l'élément qui rendra votre nouvelle attrayant.
3. **L'accroche du communiqué** : Ce premier paragraphe (2 - 4 lignes) doit résumer l'essentiel de votre communiqué, en d'autres mots, ce que doit retenir le journaliste.
4. **Le corps du communiqué** : Rédigez à l'impersonnel votre texte, prenez une distance de votre sujet, approchez le sujet de manière à adresser le contenu à des gens qui ne connaissent pas le sujet. Vous devez répondre aux questions : Où ? Qui ? Que ? Quoi ? Quand ? Comment ? Pourquoi ? Faites passer une idée par paragraphe. Facilitez le travail du journaliste en rédigeant un texte clair, ayant un vocabulaire riche, avec des mots clés afin que le journaliste puisse les reprendre directement.
5. **La fin du communiqué** : Faites un rappel de l'organisation, de son historique, et surtout de la personne contact qui peut commenter la nouvelle et fournir d'autres informations.

CONFÉRENCE DE PRESSE

La conférence de presse est un moyen de communication très efficace. Pour ce faire, il importe que votre sortie soit justifiée et pertinente. Rappelez-vous que ce n'est pas la quantité des sorties qui compte, mais plutôt la qualité des conférences de presse qui assurera une bonne visibilité médiatique.

Quand utiliser la conférence de presse : lors d'une importante annonce, pour affirmer une position soutenue par nombreux intervenants, pour soulever une question importante et amener vos opposants à se compromettre.

Objectifs : L'objectif d'une conférence de presse vise à réunir, dans un court laps de temps, un grand nombre de médias afin de les sensibiliser sur un sujet quelconque et d'en maximiser les retombées médiatiques. Avant tout, il importe d'analyser la pertinence de l'information diffusée afin d'en déterminer l'intérêt pour un journaliste. La conférence de presse est aussi une opportunité de contrôler le message véhiculé par votre organisation.

L'univers média : Il importe d'élaborer des messages clés, simples, courts et clairs. Il est aussi intéressant de présenter un support visuel lié à la thématique de votre conférence de presse. Idéalement, il est bon d'arrimer votre sujet avec ce qui circule dans les médias. L'univers médiatique peut avoir une grande répercussion dans la popularité de votre conférence de presse. La notion de timing prend donc un sens important.

Scénario : Il importe de bien organiser la tenue de votre conférence de presse. Pour ce faire, nous vous invitons à élaborer un plan de conférence de presse qui mettra sur papier les détails logistiques importants: matériel nécessaire, sonorisation, tables, prises des présences, pochettes de presses, communiqués de presse pré-imprimés, mais aussi le déroulement de l'événement: le présentateur, ordre de la prise de parole,

la période des questions, etc.

L'orateur : Faites en sorte que votre événement soit le plus court possible. De ce fait, réserver la prise de parole à trois ou quatre personnes. Éviter un chevauchement des discours et clarifier qui dit quoi. Il importe aussi de préparer les orateurs à un éventail de question entourant le sujet.

Le journaliste : N'oubliez pas que c'est le journaliste qui fera vivre votre nouvelle. Chaque demande doit être traitée sans délai. Le journaliste s'attend de vous un service rapide, rigoureux et efficace. Il importe de tenir votre événement à des heures convenables. Ainsi un événement devrait se tenir entre 9h30 et 11h30 le matin et 13h30 et 15h30 l'après-midi. Afin d'assurer le traitement détaillé de votre sujet, nous vous invitons à confectionner une pochette de presse qui regroupera votre communiqué de presse et toute autre documentation pertinente liés à votre annonce.

L'invitation et le suivi : L'invitation à la presse doit être acheminée aux journalistes quelques jours avant la tenue de l'événement et faire rappel de l'événement deux jours avant. Il est suggéré de cibler quelques journalistes afin de faire un suivi approprié, les inviter personnellement à votre conférence et leur signaler l'importance de leur présence à cet événement exceptionnel. Ne fournir que les informations de base: quoi (titre évocateur et 1 à 2 phrases pour expliquer), où (lieu de la tenue de la conférence), quand (date et heure), qui (les personnes qui prendront la parole). Le communiqué de presse ne sera remis qu'au moment de la conférence et alors aussi envoyé par courriel.

N'invitez pas seulement des journalistes. Invitez des gens influents, des gens qui sont concernés par l'annonce de votre nouvelle. Il est possible que vous trouviez des ambassadeurs qui feront la promotion de votre position.

CONSEIL DE VILLE (MONTRÉAL)

Le Conseil de ville est l'organe décisionnel principal de la Ville. Il est constitué du maire et des conseillers. Le conseil a juridiction dans plusieurs domaines, incluant la sécurité publique, les échanges intergouvernementaux, l'environnement, l'urbanisme et certains programmes de subventions. Le Conseil de ville est également en charge de superviser ou approuver certaines décisions des conseils d'arrondissements. Vous pouvez prendre la parole lors des réunions

- Consultez le calendrier du conseil municipal pour l'année en cours et les règles à suivre pour prendre la parole lors de la période des questions.

DROIT D'INITIATIVE (MONTRÉAL)

En vigueur depuis janvier 2010 et issu de la Charte montréalaise des droits et responsabilités, il permet aux citoyens d'obtenir une consultation publique sur un objet qui soulève des enjeux importants pour la communauté. Utilisez-le pour tout ce qui relève de la Ville et des arrondissements. Vous devrez lancer une pétition et obtenir 15,000 signatures si l'objet de votre pétition concerne la Ville et des signatures totalisant 5% du nombre de personnes vivant dans l'arrondissement de 15 ans et plus.

- Consultez la marche à suivre pour vous prévaloir du Droit d'initiative en matière de consultation publique.

LETTRES D'OPINION DANS LES MÉDIAS

Une lettre d'opinion est l'un des moyens par lesquels le public peut jouer un rôle actif dans les médias. Cette lettre présente le point de vue du lecteur sur un sujet traité à l'intérieur de la publication, ou qui pourrait intéresser le public en général. La lettre peut vanter, condamner, analyser, faire le point sur des idées, des événements, des actions. Son rôle principal est de fournir des preuves qui permettent de convaincre et elle doit, pour être efficace, s'appuyer sur des arguments.

Publiée dans une page consacrée à cet effet: «Tribune du lecteur», «Courrier du lecteur», «Coin du lecteur», «À vous la parole», «Lettres», ou «Opinions». C'est la direction de l'éditorial qui est responsable du choix des lettres à publier, de la sélection des titres et de l'organisation de la page.

- Consultez la section ressource de Cyberpresse pour connaître la façon de rédiger une lettre d'opinion.

MANIFESTATION PACIFIQUE

Rassemblement ou mouvement ayant pour objet de rendre publiques les revendications d'un groupe, d'un parti. Celle-ci peut se faire soit devant l'hôtel de Ville, ou sur le terrain de l'endroit naturel en question. Les pancartes sont recommandées et doivent présenter un message clair et puissant.

MÉDIAS SOCIAUX

Les médias sociaux permettent de publier ou accéder à de l'information en utilisant les moyens proposés par Internet pour initier un dialogue, échanger, partager, écouter ou entrer en relation. Les médias sociaux peuvent prendre beaucoup de formes différentes, comme des forums d'internet, des blogues, des wikis, des balados (podcast), des images et des vidéos. Relativement peu coûteux, tout le monde peut les utiliser.

- Pour vous inscrire et utiliser les médias sociaux Facebook, Twitter, Google+
- Consultez les pages Facebook de la Coalition Verte, SOS Meadowbrook, Environ Mille-Îles et Les amis de la Montagne

MÉDIAS TRADITIONNELS

Communément appelé média de masse, les médias traditionnels communiquent de manière unilatérale en s'adressant à une large audience. Les médias de masse traditionnels sont la télévision, la radio, la presse, les livres et l'affichage.

Ces médias vous permettent d'informer le public et conscientiser les différents paliers de gouvernement.

- Téléphonnez aux journalistes concernés par la question environnementale et invitez les

à écrire un article sur l'objet qui menace votre espace vert (Consultez le répertoire de la Fédération des journalistes professionnels du Québec et faites une recherche par spécialisation ex: environnement)

- Envoyer des communiqués et tenir des conférences de presse (Consultez CNW Telbec pour s'inspirer)

OFFICE DE CONSULTATION PUBLIQUE DE MONTRÉAL (OCPM)

L'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) a été créé par l'article 75 de la Charte de la ville de Montréal et est actif depuis septembre 2002. Il réalise des mandats de consultation publique relatifs aux différentes compétences de la ville de Montréal, notamment sur les projets d'urbanisme et d'aménagement du territoire ou sur tout projet désigné par l'administration municipale de Montréal. Les consultations publiques sont ouvertes à tous et l'on peut soumettre un mémoire et le présenter au désir, ou poser des questions lors de période consacrée à l'expression des commentaires .

- Guide pratique à l'intention des citoyens pour participer à des consultations publiques.
- Démarche à suivre pour soumettre un mémoire et s'inscrire à l'OCPM.

PARTENARIATS

Un partenariat est une entente établie entre deux entités visant la coopération en travaillant vers un but commun. Il est important de développer des partenariats afin d'avoir le plus de support possible. Il faut ainsi contacter d'autres organisations environnementales, vos élus, et des acteurs influents qui seraient intéressés à travailler avec vous. Lorsque les partenariats sont établis, organisez des actions conjointes telles que l'écriture de lettres conjointes, le lancement d'une pétition conjointe, et l'organisation d'assemblées publiques, d'ateliers, et de séances d'informations.

PÉTITION

La pétition est une demande par écrit par laquelle une ou plusieurs personnes s'adressent à une autorité administrative ou politique pour obtenir le redressement d'une situation qu'elles considèrent injuste.

On peut déposer une pétition à la Ville ou au gouvernement. Il faut d'abord vérifier si votre demande est recevable et suivre les étapes nécessaires

- Suivre la démarche à suivre pour le dépôt d'un projet de pétition
- Une pétition peut être lancée et signée sur support papier ou électronique.
- Pour lancer une pétition électronique consultez ces modèles: l-petition, Pétition publique, Assemblée Nationale du Québec.

RÉFÉRENDUM (MONTRÉAL)

Grace à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, les citoyens du Québec ont un recours légal qui leur permet de se prononcer sur certaines décisions relatives à l'urbanisme telles que: les usages, les constructions, la densité d'occupation du sol, la dimension et le volume des constructions, les marges de recul, les normes de stationnement, les contraintes de nature anthropique, les dimensions et superficies des lots . Les référendums au Québec sont de type consultatif . Le processus référendaire comprend la demande de participation à un referendum sous forme de pétition, la tenue du registre (en vertu de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (LERM)) et le scrutin référendaire.

- Consultez le Guide de la prise de décision en urbanisme pour plus d'informations.
- Vous pouvez demander l'adoption d'un programme particulier d'urbanisme ou l'adoption d'une zone d'intervention spéciale

ANNEXE 2

FICHE DE DESCRIPTION

Répondez à chaque question au meilleur de vos connaissances. Au besoin, référez-vous à la fiche d'aide à la rédaction située à la suite de celle-ci. Si vous ne connaissez pas la réponse, indiquez «je ne sais pas».

IDENTIFICATION DU SITE

Nom du site :

Adresse :

Propriétaire :

Gestionnaire :

No du lot :

Superficie :

Zonage :

Usages :

De quel type d'espace vert s'agit-il?

Parc

Ruelle verte

Milieu naturel / quel type

Autre _____

CARACTÉRISTIQUES DU MILIEU

Quelles sont les particularités écologiques du site?

Caractéristiques du sol

Présence d'espèces floristiques et fauniques vulnérables

Arbres remarquables

Autres

Y a-t-il d'autres particularités au milieu? (Îlots de chaleur, vues à maintenir, usages particuliers...)

Quelles sont les particularités historiques du site?

Quelles sont les unités de voisinage? (écoles, autres espaces verts, ilots de chaleurs...)

Autres caractéristiques?

DESCRIPTION DE L'ENJEU PRINCIPAL

- Quel projet met en péril la préservation du site?

- Quels sont les acteurs impliqués dans ce projet et quel est le rôle de chacun?

- Est-ce que le zonage actuel permettrait au projet de se réaliser?

- Est-ce que le projet a déjà reçu l'accord de la municipalité? (Avis favorable, autorisation, entente, accord, etc....)

- Est-ce que toutes les autorisations nécessaires ont été obtenues?

- Est-ce que des ententes sont déjà signées ? Nommez-les.

- Est ce que le projet a reçu l'aval du comité consultatif de l'arrondissement ?

ANNEXE 3- AIDE POUR REMPLIR LA FICHE DE DESCRIPTION

(Cette aide est un exemple d'outils qui vous sont offerts à Montréal. Pour avoir accès aux informations de votre municipalité, contactez le 311 ou allez sur le site web de votre municipalité. Par exemple, pour la ville de Laval, allez au : <http://www.ville.laval.qc.ca>. On y retrouve un service en ligne de géomatique, la liste des grands parcs et espaces verts, le schéma d'aménagement de la MRC Laval, etc.)

IDENTIFICATION DU SITE		
CE QUE L'ON RECHERCHE	COMMENT TROUVER	POURQUOI
Nom du Site	<p>Consultez la Liste alphabétique des parcs et des espaces verts de la Ville et des arrondissements.</p> <p>Des outils comme Google Maps vous permettent de trouver rapidement le nom de l'espace vert en question.</p> <p>Si l'espace vert n'a pas de nom officiel référez-vous au nom populaire véhiculé par les riverains.</p> <p>Au besoin, communiquez avec votre arrondissement en téléphonant au 311.</p>	Le nom du site vous permet de s'y référer d'une manière cohérente.

Adresse ou rues adjacentes	<p>La liste alphabétique des parcs et des espaces verts de la Ville de Montréal et Google Maps peuvent, encore une fois vous être utiles.</p> <p>Si le lieu n'a pas d'adresse, notez les rues qui longent le parc et au besoin, communiquez avec le bureau de votre arrondissement en téléphonant au 311.</p> <p>Google Maps vous permettra d'identifier les rues adjacentes.</p>	L'adresse du site vous permet de mieux le localiser et de s'y référer d'une manière cohérente.
Numéro de lot	Pour obtenir le Numéro de lot d'un terrain, téléphonez au service de la Géomatique, de la Ville de Montréal au 514-872-3521.	Le Numéro de lot est un élément bien précieux à obtenir, Celui-ci vous permet de bien identifier le terrain, obtenir le nom du propriétaire, la superficie du lieu, sa classification et son usage ainsi que les unités de voisinage à proximité. Entrez votre Numéro de lot sous l'onglet <i>Lot rénové</i> dans le logiciel Evalweb de la direction de l'évaluation foncière de la Ville de Montréal.
<p>Qui est le propriétaire ?</p> <p><i>Le propriétaire est celui qui détient le titre de propriété du terrain. Celui-ci peut être public ou privé.</i></p>		Le nom du propriétaire vous indiquera le type de réglementation et les recours qui s'appliquent.

<p>Propriétaire privé</p> <p><i>Individus, compagnies, Institutions etc.</i></p>	<p>Parfois il vous sera possible d'obtenir le nom du propriétaire avec l'adresse du lieu. Faites le 311 et communiquez avec votre arrondissement.</p> <p>Vous trouverez le nom du propriétaire avec le numéro du lot. Pour trouver celui-ci, téléphonez au service de la Géomatique, Ville de Montréal au 514-872-3521. Une fois que vous l'aurez obtenu, entrez-le sous l'onglet <i>Lot rénové</i> dans le logiciel Evalweb et vous obtiendrez le nom du propriétaire, l'usage et la superficie du terrain.</p>	
<p>Propriétaire public</p> <p><i>Ville de Montréal, villes de banlieue reconstituées, gouvernement du Québec.</i></p>	<p>Dans la plus part des cas, les grands parcs et les parcs de proximité appartiennent à la Ville de Montréal.</p> <p>Consultez la Liste des grands parcs sur l'île de Montréal.</p> <p>Le parc du Mont-Royal appartient à la Ville de Montréal.</p> <p>Au besoin, vérifiez avec votre bureau d'arrondissement en téléphonant au 311.</p> <p>Les villes liées sont propriétaires de leurs espaces verts et de leurs parcs. Liste des Villes liées de l'agglomération de Montréal.</p>	

Qui est le gestionnaire ? <i>Le gestionnaire est celui qui est responsable de la gestion.</i>		Cette information nous permet de mieux cibler notre intervention.
Gestionnaire privé	Les espaces verts privés sont gérés par les propriétaires et doivent se conformer aux règlements de zonage de leurs arrondissements respectifs. Au besoin vérifier avec votre bureau d'arrondissement en téléphonant au 311.	

Gestionnaire public	<p>Généralement les milieux naturels relèvent de l'agglomération. Ils sont préservés et aménagés par la Ville de Montréal.</p> <p>Les parcs nature relèvent de l'agglomération de Montréal. Les autres grands parcs relèvent soit de l'agglomération ou de la ville de Montréal. Consultez la Liste des grands parcs incluant les parcs nature sur l'île de Montréal.</p> <p>Les parcs de proximité relèvent des arrondissements.</p> <p>Les éco-territoires sont issus de la Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels. Ils relèvent de la direction des grands parcs de la Ville centre de l'agglomération de Montréal.</p> <p>Les villes liées ont pleine juridiction de leurs espaces verts et de leurs parcs. Téléphoner à l'Hôtel de Ville pour obtenir les coordonnées du Comité des parcs et des Travaux publics. Liste des Villes liées de l'agglomération de Montréal.</p>	
---------------------	--	--

<p>Superficie du terrain</p>	<p>Consultez Liste des parcs pour trouver la superficie des espaces verts et grands parcs de la Ville de Montréal et ses arrondissements.</p> <p>Vous pouvez aussi utiliser le numéro de lot du terrain et sélectionnez l'onglet : Lot rénové dans le logiciel Evalweb pour obtenir la superficie du terrain.</p>	<p>La superficie du terrain permet de compléter son inventaire et par exemple, de mesurer l'empiètement qu'aura le projet en regard avec la surface d'origine du lieu.</p>
<p>Usage</p> <p><i>Qui le fréquente? À quoi sert-il ?</i></p>	<p>Faites une liste de tous les différents usages.</p> <p>Pour les villes liées adressez vous à l'hôtel de ville pour obtenir les coordonnées du Comité des parcs. Liste des Villes liées de l'agglomération de Montréal.</p> <p>Consultez la Liste des parcs pour trouver les usages formels de certains parcs, espaces verts et grands parcs de la Ville de Montréal et ses arrondissements.</p> <p>Faites une recherche pour trouver les usages informels. Parlez aux riverains et observez qui fréquente le parc.</p>	<p>L'usage explique les bienfaits sociaux du milieu naturel.</p> <p>L'usage peut être formel, soit pour des fins récréatives.</p> <p>L'usage peut aussi être informel. Par exemple, la <i>Mission Old Brewery</i> utilise le Jardin communautaire du Faubourg Saint- Laurent dans ses interventions avec les gens issus de l'itinérance.</p>
<p>De quel type d'espace vert s'agit- il?</p> <p><i>Parc, ruelle verte, milieu naturel (marais, tourbière, boisé, marécage)</i></p>		<p>Il est important de bien classifier votre espace vert pour mieux le défendre</p>

<p>Zonage actuel du terrain</p> <p><i>Les arrondissements et les villes liées divisent leur territoire en zone et en déterminent la vocation.</i></p> <p><i>Dans la plupart des arrondissements on retrouve les classification suivantes : habitation, commerce, industrie, équipements collectifs et institutionnels (parc, espace vert école, loisir, sport)</i></p>	<p>Pour trouver le type de zonage qui s'applique sur votre terrain faites le 311 pour obtenir les coordonnées du service d'urbanisme de votre arrondissement.</p> <p>Pour les Villes liées communiquez avec l'Hôtel de ville. Liste des Villes liées de l'agglomération de Montréal.</p>	
--	--	--

LES CARACTÉRISTIQUES DU MILIEU

<p>Quelles sont les particularités historiques du site?</p> <p><i>Quels étaient les usages antérieurs ?</i></p> <p><i>Y a-t-il eu des luttes pour la préservation?</i></p> <p><i>Ajoutez tout autre détail qui vous permet de définir le site d'une manière distinctive incluant les modifications à l'espace d'origine.</i></p>	<p>Parlez aux riverains et faites de la recherche sur le net.</p> <p>Consultez les sociétés historiques, les organismes locaux, les associations environnementales, les Éco-Quartiers, et les journaux locaux.</p> <p>Faites une visite à la Bibliothèque nationale du Québec, Consultez les journaux anciens et actuels.</p> <p>Consultez le Centre d'archives et de documentation du musée McCord de Montréal.</p> <p>Consultez les photographies aériennes de la Cartothèque de l'UQAM. (rendez-vous sur place de 9h00-12h00 sur semaine.)</p>	<p>Ces informations vous permettent de connaître votre milieu en profondeur pour mieux le défendre.</p>
--	---	---

<p>Quelles sont les particularités écologiques du site?</p> <p><i>Les particularités écologiques définissent l'écosystème et la biodiversité du lieu.</i></p>		<p>Les particularités écologiques du site permettent de déterminer les aspects significatifs du lieu et de développer un argumentaire se rapportant à ceux-ci.</p>
<p>Caractéristiques du sol</p> <p><i>Minéralisation (pavé, dalle, béton, gravier), perturbation, contamination, etc.</i></p>	<p>Rendez vous sur le site et observez.</p> <p>Parlez à des experts.</p> <p>Consultez la Liste des terrains contaminés de la Ville de Montréal.</p> <p>Consultez le Répertoire des terrains contaminés du MDDEP</p>	
<p>Présence d'espèces floristiques et fauniques menacées ou rares</p>	<p>Localisez les milieux naturels abritant des espèces floristiques et fauniques rares sur l'île de Montréal voir : Atlas des bois de Montréal</p> <p>Consultez le Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec</p> <p>Liste des espèces floristiques menacées du MDDEP</p> <p>Liste des espèces fauniques menacées du Ministère Ressources naturelles et faune.</p>	<p>La présence d'espèces floristiques et fauniques menacées ou rares ajoutent un plus-value à votre espace vert.</p>

<p>Arbres remarquables</p> <p><i>Individu exceptionnel par la taille, l'âge, espèce rare, marqueur du paysage, témoin historique....</i></p>	<p>Pour plus d'information sur les arbres remarquables consultez le site Arbres.org</p> <p>Pour vous aider à identifier les arbres sur votre espace vert consultez le Comptoir des renseignements horticoles du Jardin Botanique de Mtl.</p>	<p>Les arbres remarquables privés et publiques bénéficient de mesures de conservation et de protection voir : Politique de l'arbre Ville de Montréal.</p>
<p>Y a-t-il d'autres particularités au milieu?</p> <p><i>Le milieu sert-il d'îlot de chaleur?</i></p> <p><i>Est-ce un éco-territoire?</i></p> <p><i>Fait-il partie d'un corridor vert?</i></p> <p><i>A-t-il des usages particuliers?</i></p>	<p>Consultez l'outil cartographique d'identification des îlots de chaleur urbains du Québec de l'Institut nationale de la santé publique.</p> <p>Situez les dix éco-territoires de l'île de Montréal sur le site La nature en ville.</p>	<p>Les îlots de chaleur ont un impact important sur la santé publique et la qualité de vie des résidents.</p>
<p>Quelles sont les unités de voisinage?</p> <p><i>Écoles, centre communautaire, résidences privées</i></p>	<p>Google Maps peut vous aider à identifier les habitations qui jouxtent le lieu.</p>	<p>Les unités de voisinage vous permettent de mieux définir le site et de le situer dans un contexte plus large.</p>
<p>DESCRIPTION DE L'ENJEU PRINCIPAL</p>		

<p>Quel projet met en péril la préservation du site?</p> <p>Quels sont les acteurs impliqués dans ce projet et quel est le rôle de chacun?</p>	<p>Faites une demande par courriel à Accès Montréal pour tenter d'obtenir une copie du projet.</p> <p>Vous pouvez aussi vous rendre à la mairie de la Ville pour remplir le formulaire de demande d'accès à l'information afin obtenir ce documents et toute correspondance échangée entre le Conseil de Ville et l'arrondissement.</p> <p>Identifiez les acteurs impliqués dans le projet et rencontrez-les.</p> <p>Faites une recherche sur le site internet du promoteur.</p> <p>Faites une revue de presse consultez les sites web des principaux journaux et médias. ex: JournalismNet de l'Association Canadienne des journalistes.</p>	<p>Bien définir et comprendre le projet permet de détenir tous les arguments pour mener une meilleure campagne de protection et cibler les actions à prendre</p>
<p>Est-ce que le projet a déjà reçu l'accord de la municipalité ?</p> <p><i>Avis favorable, autorisations, aval du comité consultatif, entente/accord déjà signé. Nommez-les.</i></p>	<p>Assistez aux réunions du Conseil d'arrondissement ou de la ville. Consultez les ordres du jour et les procès-verbaux de ces réunions en ligne et dans certains cas les séances du conseil comme telles. Vous trouverez ces informations dans la section mairie du site web de votre arrondissement.</p>	<p>Identifier les parties prenantes du projet nous permet de négocier avec celles-ci et dans certains cas de former des partenariats.</p> <p>Savoir où on peut intervenir.</p> <p>Saisir l'urgence d'agir, connaître ses alliés et établir des partenariats avec eux.</p>

Est-ce que le zonage actuel permettrait au projet de se réaliser?	Vérifier la concordance entre le zonage actuel du site et le type de projet proposé.	Connaître le zonage définit l'usage du lieu et détermine l'urgence d'agir et le choix des actions. Cela permet, s'il y a lieu, de faire les démarches pour le changer.
---	--	--

**TOUTES LES INFORMATIONS SUR CETTE FICHE VONT DÉTERMINER LES
ACTIONS À ENTREPRENDRE PAR LA SUITE**